



## Mesures phytosanitaires obligatoires

Pour éviter de propager la mouche du bleuet, tous bleuets frais (et leurs contenants) récoltés dans l'une ou l'autre de ces MRC ne peuvent être apportés dans ces régions du Québec.

### MRC :

Antoine-Labelle (Laurentides)  
Les Laurentides (Laurentides)  
Les Moulins (Lanaudière)  
Matawinie (Lanaudière)  
Mékinac (Mauricie)  
La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais)  
Pontiac (Outaouais)  
Agglomération de La Tuque (Mauricie)

### Régions :

Abitibi-Témiscamingue, Charlevoix,  
Côte-Nord, Nord-du-Québec

### Pour informations :

[Inspection.canada.ca](http://Inspection.canada.ca) D-02-04

#### Législation

Loi sur la protection des végétaux, L.C. 1990, ch. 22  
Règlement sur la protection des végétaux,  
DORS/95-212  
Règlement sur les fruits et légumes frais,  
DORS/98-155



## Mesures phytosanitaires obligatoires

Pour éviter de propager la mouche du bleuet, tous bleuets frais (et leurs contenants) récoltés dans l'une ou l'autre de ces MRC ne peuvent être apportés dans ces régions du Québec.

### MRC :

Antoine-Labelle (Laurentides)  
Les Laurentides (Laurentides)  
Les Moulins (Lanaudière)  
Matawinie (Lanaudière)  
Mékinac (Mauricie)  
La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais)  
Pontiac (Outaouais)  
Agglomération de La Tuque (Mauricie)

### Régions :

Abitibi-Témiscamingue, Charlevoix,  
Côte-Nord, Nord-du-Québec

### Pour informations :

[Inspection.canada.ca](http://Inspection.canada.ca) D-02-04

#### Législation

Loi sur la protection des végétaux, L.C. 1990, ch. 22  
Règlement sur la protection des végétaux,  
DORS/95-212  
Règlement sur les fruits et légumes frais,  
DORS/98-155



## Mesures phytosanitaires obligatoires

Pour éviter de propager la mouche du bleuet, tous bleuets frais (et leurs contenants) récoltés dans l'une ou l'autre de ces MRC ne peuvent être apportés dans ces régions du Québec.

### MRC :

Antoine-Labelle (Laurentides)  
Les Laurentides (Laurentides)  
Les Moulins (Lanaudière)  
Matawinie (Lanaudière)  
Mékinac (Mauricie)  
La Vallée-de-la-Gatineau (Outaouais)  
Pontiac (Outaouais)  
Agglomération de La Tuque (Mauricie)

### Régions :

Abitibi-Témiscamingue, Charlevoix,  
Côte-Nord, Nord-du-Québec

### Pour informations :

[Inspection.canada.ca](http://Inspection.canada.ca) D-02-04

#### Législation

Loi sur la protection des végétaux, L.C. 1990, ch. 22  
Règlement sur la protection des végétaux,  
DORS/95-212  
Règlement sur les fruits et légumes frais,  
DORS/98-155